

# Comment valoriser ses revenus vis-à-vis du fisc?



Laurent Tschopp

Expert fiscal diplômé

Lic.oec. HSG

Laurent Tschopp  
Fiscalité et Conseils SA  
Rue des Châteaux 7  
1950 Sion  
info@ltschopp.ch

# Programme

---

- Salaire ou dividende?
- Remboursement de frais
- Prévoyance professionnelle
- Réforme III de l'imposition des entreprises

# Salaire ou dividende?

---

Laurent Tschopp  
Fiscalité et Conseils SA  
Rue des Châteaux 7  
1950 Sion  
info@ltschopp.ch

# Salaire ou dividende?

---

## □ Principales différences :

	Salaire	Dividende
Déduction dans la société	oui	non
Soumis à l'AVS	oui	non
Imposition chez l'actionnaire	sur 100%	sur 60%

# Salaire ou dividende?

---

## En faveur du salaire :

- Déductible du bénéfice de la société
- Couverture sociale (AVS/LAA/LPP etc.)

## En faveur du dividende :

- Pas soumis aux cotisations AVS
- Charge totale (impôts + AVS) en général inférieure de env. 10%
- Plus de flexibilité

# Salaire ou dividende

---

- ❑ Problèmes potentiels lié au dividende
  - ❑ Requalification par l'AVS du dividende versé en salaire soumis à l'AVS
  - ❑ Si dividende «excessif» et
  - ❑ Salaire inférieur aux salaires de la branche
  
- ❑ Alternative
  - ❑ Modification / Amélioration de la couverture LPP

# Remboursement de frais

---

Laurent Tschopp  
Fiscalité et Conseils SA  
Rue des Châteaux 7  
1950 Sion  
info@ltschopp.ch

# Remboursement de frais

---

- ❑ Seuls les frais justifiés par l'usage commercial sont déductibles
- ❑ Versement de frais forfaitaires possible sur la base d'un règlement de frais
  - ❑ max. 5% salaire brut / CHF 24'000 par an
- ❑ Attention aux parts privées, en particulier pour les véhicules



# Pourquoi miser sur la prévoyance professionnelle?

---

Laurent Tschopp  
Fiscalité et Conseils SA  
Rue des Châteaux 7  
1950 Sion  
info@ltschopp.ch

# Prévoyance professionnelle (LPP)

---

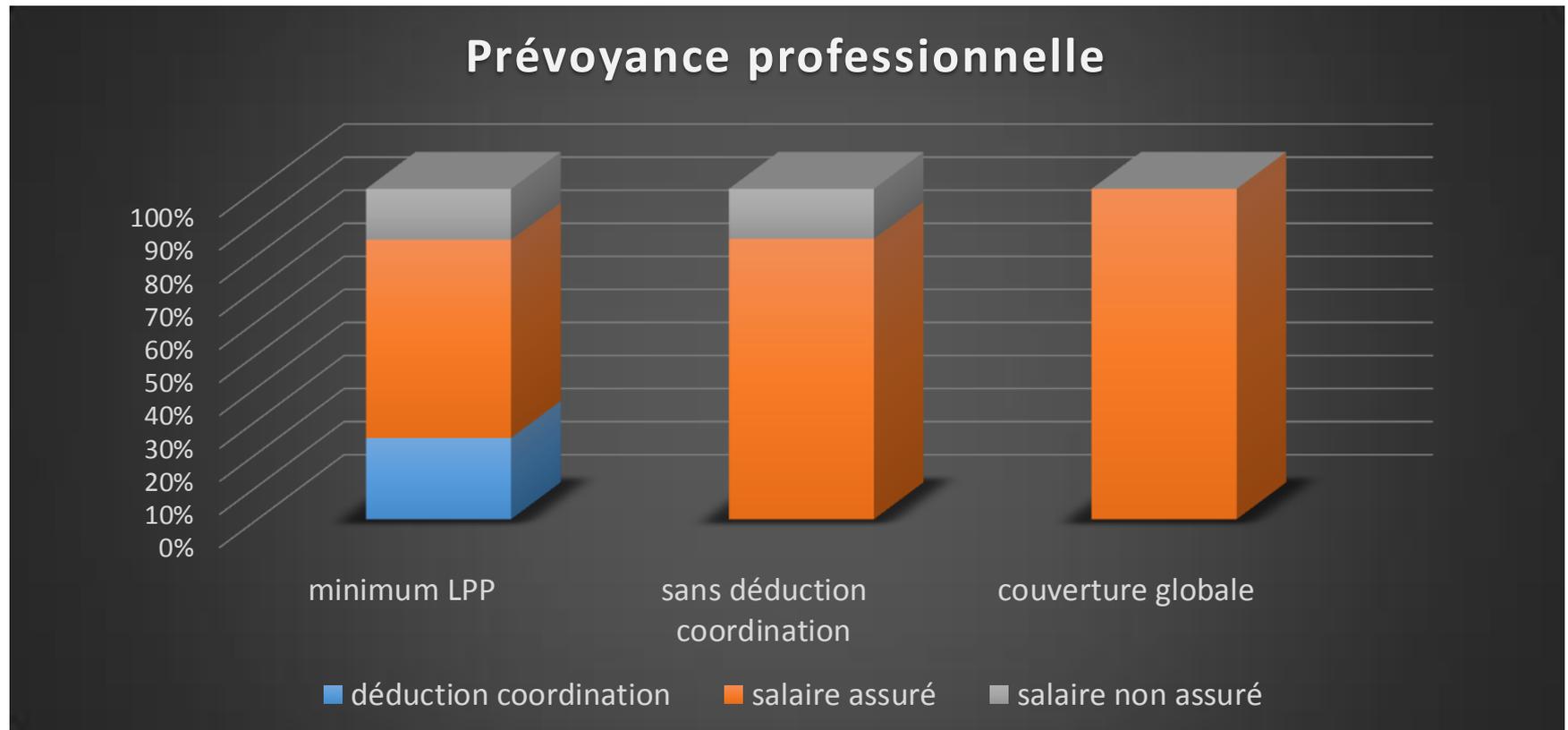
## Déductibilité

des cotisations ordinaires  
et

des rachats d'années d'assurance

Imposition réduite (VS max. 10,3%) des versements en capitaux

# Prévoyance professionnelle (LPP)



# Prévoyance professionnelle (LPP)

---

- ❑ Amélioration du minimum LPP
  - ❑ Assurance du salaire dès le 1<sup>er</sup> franc
  - ❑ Déplafonnement des salaires assurés
  - ❑ Augmentation des cotisations d'épargne
  
- ❑ Rachat d'années d'assurance
  - ❑ Suite à une augmentation de salaire
  - ❑ Suite à une amélioration du plan de prévoyance

# Réforme III de l'imposition des entreprises

---

Laurent Tschopp  
Fiscalité et Conseils SA  
Rue des Châteaux 7  
1950 Sion  
info@ltschopp.ch

# Réforme III

---

- ❑ Mesures envisagées (extrait)
  - ❑ Baisse de l'imposition max. des sociétés à env. 16%
  - ❑ Déduction illimitée des pertes dans le temps
  - ❑ Introduction d'une «licence box»
  - ❑ Introduction d'un impôt sur les gains en capitaux privés
  - ❑ Augmentation de l'imposition des dividendes

# Merci pour votre attention!

---

Questions?

---

Laurent Tschopp  
Fiscalité et Conseils SA  
Rue des Châteaux 7  
1950 Sion  
info@ltschopp.ch